

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Transports scolaires
Commune de Pessac - Marché n°06150U
Avenant n°4 - Autorisation de signer**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié l'exécution des services de transports scolaires pour la desserte d'établissements sur la Commune de Pessac au groupement CARS DE BORDEAUX/VOYAGES RICHARD par marché n°06150 U pour une durée de six années scolaires (2006/2012) et pour un montant de 3 446 155,74 €HT.

Autorisé par délibération n°2007/0401 du Conseil de Communauté du 23 juin 2007, un premier avenant a réorganisé, à compter de la rentrée scolaire 2007, les circuits 318.003 et 318.009. Le nouveau montant du marché était ainsi porté à 3 621 901,39 €HT.

Par avenant n°2, la SARL VOYAGES RICHARD - Groupe A STT est devenue cotraitante du marché à compter du 1^{er} septembre 2009 et s'est substituée intégralement à l'ensemble des droits et obligations de l'ancienne société. Le groupement titulaire du marché 06150U est désormais dénommé CARS DE BORDEAUX/VOYAGES RICHARD -Groupe ASTT.

Autorisé par délibération n°2011/019 du Conseil de Communauté du 24 janvier 2011, l'avenant n°3 a défini la prise en charge des jours de ramassage scolaire supprimés depuis la modification de la semaine scolaire.

Ces 2 derniers avenants n'ont pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Aujourd'hui, en raison des travaux relatifs à la 3^{ème} phase du tramway, avenue du Haut-Lévêque, qui doivent débuter prochainement, il y a lieu de réorganiser le circuit 318.009 qui dessert l'école maternelle Alouette et les écoles primaires Pierre Castaing et Georges Leygues.

En effet, la mise en sens unique de l'avenue du Haut-Lévêque implique un grand détour du circuit en raison du nombre réduit de franchissement de la voie ferrée. De plus, le passage inférieur de la rocade de l'avenue de Canéjan qui mène à l'avenue de la Forge va être mis en alternat.

Afin d'éviter aux élèves de maternelle la longueur d'un circuit unique dont le temps de parcours serait d'environ 1 heure 30, il est nécessaire de dédoubler le circuit 318.009 en le scindant en 2 parcours journaliers distincts jusqu'à la fin des travaux.

Le bus n°1, qui desservira l'école maternelle Alouette et l'école primaire Pierre Castaing, effectuera un parcours journalier de 23,85 kilomètres.

Le bus n°2, qui desservira l'école primaire Georges Leygues, effectuera un parcours journalier de 7,11 kilomètres.

Les prix du marché concernant le circuit 318.009 sont appliqués à ces deux trajets

Les autres circuits restent inchangés.

Ces modifications, à intégrer dans le cadre d'un quatrième avenant, ont pour conséquence une augmentation du montant du marché à compter de mars 2011 et pour l'année scolaire 2011/2012 restant à exécuter au titre du contrat ainsi qu'il suit :

N°Circuits	Montant Initial du marché € HT	Montant avenants précédents € HT	Montant de l'avenant n°4 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Variation des avenants par rapport au marché initial
318.009	3 446 155,74	175 745,65	71 267,00	3 693 168,39	7,17%

Le montant cumulé de tous les avenants représente une augmentation de 7,17% par rapport au marché initial.

La dépense correspondante sera prévue au Budget Transport – Chapitre 011 – Compte 60420071 – CRB TM00 – "circuits spéciaux Transports scolaires" pour les exercices 2011 à 2012.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU la délibération du conseil communautaire N°2005/08 19 en date du 25/11/2005 autorisant M. le Président à lancer une procédure de type marché négocié pour l'exécution des marchés de transports scolaires pour les années 2006/2012, et vu la délibération du conseil communautaire N°2006/0480 en date du 21/07/2006 autorisant M. le Président à signer ces marchés,

VU l'avis préalable favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 mars 2011,

VU le marché initial n°06150U, les avenants n°1, 2 et 3 de ce marché,

VU le projet d'avenant n°4 mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant aux futurs travaux de la 3^{ème} phase du tramway à Pessac, impliquant la réorganisation des circuits scolaires sur la Commune de Pessac,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant n°4 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06150U sont approuvés,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°4 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06150U,

ARTICLE 3 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Transport – Chapitre 011 – Compte 60420071 – CRB TM00 – "circuits spéciaux Transports scolaires" pour les exercices 2011 à 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 AVRIL 2011**

PUBLIÉ LE : 6 AVRIL 2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT